



Cycle de Formation

Les contrats de la commande publique en Afrique

+ Formation continue

université
PARIS-SACLAY

FACULTÉ
JEAN MONNET
DROIT-ÉCONOMIE-GESTION

Objectifs de la formation

Les contrats de la commande publique, marchés publics et concessions, ont un impact économique considérable sur le continent Africain.

Vecteur de développement pour la plupart des Etats du continent mais aussi des instances financières internationales, la passation et le suivi de l'exécution de ces contrats nécessite une certaine technicité, et donc une formation adaptée pour les agents publics souhaitant s'investir dans ce domaine.

La crise sanitaire mondiale qui a traversé toute l'année 2020 a renforcé l'obligation de disposer d'acheteurs publics sachants et compétents, afin que puissent être mises en œuvre des politiques d'achats à la fois efficaces et respectueuses de l'environnement.

Cela est d'autant plus vrai au sein des Etats Africains où le métier d'acheteur public ne pourra que se développer de façon exponentielle tant au sein des administrations d'Etat que locales dans les prochaines années à venir

Public Visé

Fonctionnaires et Hauts Fonctionnaires des Etats Africains, de langue francophone ou non, qu'ils proviennent d'administrations centrales, délocalisées ou décentralisées.

Programme de la formation

Dates

les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juin 2021

Durée

3 jours. Formation susceptible d'être reportée ou effectuée partiellement en mode distanciel, au vu de l'évolution des conditions sanitaires.

Programme indicatif

Introduction / Présentation générale

1. Le triple intérêt de la commande publique

Économique

Politique

Juridique

2. Les marchés publics-concessions

Le critère du risque économique. Comment l'utiliser ?

3. Le cas des conventions d'occupation domaniale

De nouvelles obligations de publicité

4. Le cas des appels à projets

Une frontière fragile avec la commande publique

5. Le cas du partenariat public privé

Du contrat de partenariat au marché de partenariat

Le PPP vu à l'échelle internationale

6. Les acteurs de la commande publique

les acheteurs publics et autorités concédantes – la tendance au regroupement et à la mutualisation – les entreprises publiques locales (SEM, SPL...)

les opérateurs économiques : entreprises, associations, personnes publiques

7. Les sources internationales et internes du droit de la commande publique

L'Accord sur les marchés publics (AMP) dans le contexte de l'OMC

Les principes de l'OCDE

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

La gestion des retards contractuels. Retards concomitants / application des pénalités

Les textes européens

Les textes communautaires africains (UEMOA et CEMAC)

La planification des marchés : définition des besoins et préparation des procédures

1. La définition préalable des besoins

Un impératif pouvant être sanctionné

Les choix à effectuer en amont :

- Forme et modalité d'évolution du prix
- **Durée**
- Allotissement
- Variantes
- **Clauses de réexamen**

Focus sur la définition des besoins selon la pratique et les codes des pays représentés

2. Les solutions en cas de difficultés de définition

Les marchés fractionnés :

- Accords-cadres avec marchés subséquents ou bons de commande
- Marchés à tranches

Le mécanisme du dialogue compétitif :

- Conditions de recours et déroulement de la procédure

Les solutions généralement prévues dans les codes des marchés publics des pays représentés

La passation des marchés

1- Les procédures dépendantes des seuils

Les procédures non formalisées

- Le seuil de passation des marchés
- Les Marchés à procédure adaptée (MAPA)

Partenariats

Cycle de formation dans le cadre de la Chaire Achat public, soutenue par la Fondation Paris-Saclay Université et les mécènes et en partenariat avec le Master 2 Droit des achats publics.

Les procédures formalisées

- L'appel d'offres ouvert ou restreint
- L'appel d'offres international (ouvert ou restreint)
- L'alternative de la procédure négociée

2. Les procédures spécifiques

Les marchés de maîtrise d'œuvre

- Le concours : modalité de déroulement
- Les autres procédures

Les marchés publics globaux

- Conception – réalisation
- Marché global de performances
- Marché de partenariat

3. Les procédures hors concurrence

Marchés négociés sans publicité ni concurrence (Marchés de gré à gré)

Exclusions diverses (droits exclusifs, acquisition de terrains et bâtiments, arbitrage et conciliation, emprunt...)

In – house et coopération public – public

4. Innovation et commande publique

Le partenariat d'innovation

Les marchés innovants en dessous de 100.000 €

5. La question de l'accès des PME à la commande publique

Le cas des entreprises locales face à la concurrence internationale

6. Les procédures des bailleurs

Les procédures Banque Mondiale

Les procédures UE

L'exécution des marchés

1. L'exécution financière

Les avances

Les acomptes

Les garanties : retenue de garantie, garantie à première demande, caution personnelle et solidaire

Les délais de paiement et les intérêts moratoires

2. Les modifications des marchés en cours d'exécution

Les clauses de réexamen

Le seuil de 10 et 15 % (encore appelé seuil des avenants dans le contexte africain)

Les prestations complémentaires

Le remplacement du titulaire du marché

Les modifications substantielles proscrites

Les opérations de construction publique Les acteurs - Les procédures - Les responsabilités

1. Les acteurs

La maîtrise d'ouvrage publique

- Définition – missions
- Co-maitrise d'ouvrage et délégation du maître d'ouvrage
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

La maîtrise d'œuvre

- Définition – champ d'application
- Les missions : mission de base, interdiction de scission

2. Les procédures – les responsabilités

La fin de l'opération de construction – réception et décompte général définitif

Les litiges et les partages de responsabilités en cas de différends et de dommages. Les possibilités d'appel en garantie, l'éclairage jurisprudentiel

3. Le cas de la sous-traitance

La loi de 1975 et sa mise en œuvre

Les droits et devoirs du maître d'ouvrage, du titulaire du marché et du sous-traitant

La sous-traitance dans le contexte des pays représentés

Les litiges / la prévention des litiges

1. Les recours contentieux

Le référé précontractuel

Le référé contractuel

Les recours au fond : recours en contestation de validité et recours indemnitaire

Le recours en reprise des relations contractuelles

Le recours en demande de résiliation du contrat

Focus sur le contentieux devant les autorités de régulation des marchés publics en Afrique (UEMOA et CEMAC) : Délai de standstill, sanctions prononcées, recours contentieux contre les décisions rendues par les autorités de régulation des marchés publics

2. Le contentieux pénal : les manquements au devoir de probité

Concussion

Corruption passive et trafic d'influence

Prise illégale d'intérêts

Favoritisme

Soustraction et détournement des biens

Les organes de lutte contre la corruption dans le contexte africain

3. Les modalités de règlement amiable des litiges

La médiation

Les comités consultatifs de règlement amiable

La transaction

L'arbitrage

Les modalités de règlement amiable prévues par l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), reprises dans les codes des marchés publics

Informations pratiques

Tarif

1 000 euros (la formation n'est pas assujettie à la TVA)

Responsable pédagogique

Jean-Marc PEYRICAL jean-marc.peyric@universite-paris-saclay.fr

Contact administratif et financier

Maud GRENIER-GODARD

maud.grenier-godard@universite-paris-saclay.fr

Responsable Administrative et Financière

Département FC/VAE/Alternance/EAD

01 70 27 08 56

Lieu de formation

Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Gestion)

+ Piétons : 54, Boulevard Desgranges - 92330 Sceaux. (RER B – station Robinson)

+ Voiture : 35, Avenue Paul Langevin - 92260 Fontenay-aux-roses

Dans le cadre de la Chaire Achat public, soutenue par la Fondation Paris-Saclay Université et les mécènes.



Les activités de formation continue de l'Université Paris-Saclay sont certifiées ISO 9001

